



OCTOBRE 2014

GC 117

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL**

ET

**DETERMINATIONS DU CONSEIL D'ETAT
AUDIT RAPPORT**

Juillet 2013 à juin 2014

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GC	3
2. INTRODUCTION	4
3. REMARQUES GENERALES	4
4. EXPERTS	5
5. RENCONTRES	5
6. VISITES ORDINAIRES DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET DES ZONES DE RETENTION VAUDOIS	6
7. VISITES DES ETABLISSEMENTS CONCORDATAIRES	8
8. VISITES D'ETABLISSEMENTS NON CONCORDATAIRES	12
9. VISITES INOPINEES	13
10. VISITES SUR DEMANDE DE DETENUS	14
11. PROBLEMES DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	15
12. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GC	16
13. CONCLUSIONS	16
14. LISTE DES ACRONYMES	17
15. ANNEXE : DETERMINATIONS DU CONSEIL D'ETAT AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GC	18

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL

COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice

Mme Mireille Aubert, PS

Vice-président

M. Pierre Guignard, UDC

Membres

M. Jean-Marc Chollet, les Verts

M. Alexandre Démétriadès, PS, (dès le 3 juin 2014)

M. Nicolas Glauser, UDC

Mme Véronique Hurni, PLR

M. Hans Rudolf Kappeler, PLR

Mme Rebecca Ruiz, PS, (jusqu'au 27 mai 2014)

SECRETAIRE

Mme Carole Pico

RAPPORT GENERAL¹

Mme Mireille Aubert, présidente de la Commission des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC), rapportrice :

2. INTRODUCTION

Entre 2013 et 2014, l'ensemble des directions des établissements pénitentiaires vaudois a changé. Il a donc été nécessaire pour la commission de rencontrer les nouveaux directeurs des établissements, afin de débiter avec eux un partenariat, indispensable à l'efficacité du travail de la CPVGC.

Durant cette année, nous avons poursuivi nos entretiens avec les différents acteurs de la chaîne pénale pour leur permettre de mieux comprendre notre mandat. Ces rencontres se sont déroulées dans un climat extrêmement positif : nos interlocuteurs se sont montrés vivement intéressés par le travail et les missions de la commission.

Au printemps, le Secrétariat général du Grand Conseil a soumis un projet de règlement interne, adopté le 28 avril 2014, qui a réuni la commission durant deux séances.

3. REMARQUES GENERALES

La CPVGC s'est réunie à onze reprises en **séances plénières**. A l'issue de cette année, la CPVGC fait le constat suivant : son travail de mise en route étant désormais achevé, les séances plénières auront lieu, à l'avenir, chaque six semaines et non plus chaque mois.

Concernant les **visites d'établissements**, la CPVGC a effectué :

- 2 visites inopinées, au Centre de Gendarmerie mobile de Bursins et celui d'Yverdon.
- 7 visites annoncées dans les établissements pénitentiaires vaudois.
- 6 visites d'établissements concordataires.
- 1 visite aux établissements de Thorberg qui accueillent des personnes jugées par une instance juridique vaudoise.
- 1 visite dans un établissement vaudois pour effectuer deux entretiens, suite à des demandes écrites de détenus. Ces entretiens ont été suivis de nombreux échanges (courriels et/ou téléphoniques) avec la direction de l'établissement et le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP). D'autres demandes écrites de détenus ont pu être résolues sans entretien, par un courriel ou par un contact avec la direction.
- Une longue liste de doléances de la part de détenus du pénitencier de Bochuz a nécessité une visite du Bureau de la CPVGC pour s'entretenir avec le directeur.

Concernant les **permanences**, la CPVGC a effectué :

- 9 permanences aux EPO. A noter que les permanences mensuelles aux EPO ont été espacées dès janvier 2014. Elles ont eu lieu toutes les huit semaines. A l'issue de cet exercice, la CPVGC fait le constat suivant : le temps imparti aux permanences par la direction des EPO est relativement court : 40 minutes à la Colonie et 1 heure au pénitencier. En espaçant les visites nous n'avons pas toujours pu accorder le temps nécessaire à chaque détenu. Un intervalle de 6 semaines apparaît donc plus adapté.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

Le lieu qui nous est réservé au pénitencier n'est pas adéquat en raison, notamment, du manque de confidentialité que sa configuration permet.

4. EXPERTS

Dresse Hedi Decrey Wick, médecin interne FMH.

Mme Maria Teresa De Agazio Dozio, criminologue, responsable des cours de base latins auprès du Centre Suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg.

M. Daniel Lambelet, psychosociologue, professeur à la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (EESP).

M. Laurent Krügel, observateur lors de renvois forcés de requérants d'asile déboutés, ancien commandant de la Police cantonale neuchâteloise, ancien coordinateur de la formation des policiers en Suisse romande.

M. Jean-Sébastien Blanc, conseiller en monitoring des lieux de détention à l'Association pour la prévention de la torture (APT).

Durant l'exercice 2013-2014, nous avons sollicité à plusieurs reprises notre experte médecin. Les problèmes médicaux qui nous sont rapportés le sont de manière récurrente dans le milieu carcéral. M. Blanc nous a accompagnés à Thorberg et M. Lambelet à Valmont. Nous avons invité à deux reprises l'ensemble des experts à participer aux séances plénières.

5. RENCONTRES

La commission a pu s'entretenir avec M. Charles Galley, directeur-adjoint des EPO et criminologue au sujet notamment du Plan d'exécution de la sanction (PES).

Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'intérieur et de la sécurité (DIS) et Mme Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire (SPEN) ont été invitées à participer à une séance dans le but de dresser un bilan de la première année de fonctionnement de la CPVGC. Ce bilan leur semble positif. Les détenus se sentent entendus et les directeurs apprécient ce regard externe qui leur est utile.

M. le Professeur Bruno Gravier, chef du SMPP a participé pour la deuxième fois à l'une des séances afin de répondre aux nombreuses questions suscitées à la suite des auditions des détenus.

L'entretien avec le chef de l'Office d'exécution des peines (OEP), M. Alexandre Viscardi, a été particulièrement utile pour les commissaires car les questions des détenus à ce sujet sont nombreuses.

La présence de Mme Corinne Pollen Borlat, présidente du Tribunal des mesures de contraintes et d'application des peines (TMCAP) et M. Thomas de Montvallon, premier président du Tribunal des mesures de contraintes (TMC) et premier juge d'application des peines (JAP) a été très intéressante pour mieux saisir le parcours des personnes placées dans les centres de rétention.

La visite des ateliers de Travail d'intérêt général (TIG) pour adultes et mineurs de la Fondation vaudoise de probation (FVP) à Carrouge a permis un échange fructueux avec son directeur, M. François Grivat et M. Alain Meister, premier président du Tribunal des mineurs.

Concernant le projet de modification de la loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) et tout particulièrement ses articles 33e et 33f qui prévoient un assouplissement du secret médical, la commission s'est entretenue avec M. le Professeur Gravier, chef du SMPP. Les experts attitrés présents, Mmes Hedi Decrey Wick et Maria Teresa De Agazio Dozio ainsi que MM. Jean-Sébastien Blanc et Daniel Lambelet se sont tous exprimés contre les amendements proposés par le Conseil d'Etat. La commission, au vu de la complexité de la question, ne s'est pas encore formellement déterminée sur ce projet de loi et le fera ultérieurement.

6. VISITES ORDINAIRES DES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET DES ZONES DE RETENTION VAUDOIS

Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO), pénitencier de Bochuz et la Colonie (28 octobre 2013 et 3 avril 2014)

Le pénitencier de Bochuz est une prison de sécurité élevée, offrant 145 places, dans laquelle sont détenus des hommes dangereux, des condamnés à de longues peines ou à des mesures d'internement.

La Colonie est un établissement de basse sécurité où sont placés les détenus condamnés à exécuter de courtes peines ainsi que des mesures d'internement. Elle peut accueillir 115 détenus et comprend un secteur fermé et un secteur ouvert.

Le dernier chiffre du nombre de détenus aux EPO est de 257.

La première visite a permis d'entendre des détenus, de visiter le chantier d'agrandissement de la Colonie, qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil des EPO de 80 places dès la fin de l'été 2014 et de prendre congé de M. Denis Pieren, directeur.

La deuxième visite a été l'occasion de faire la connaissance de M. Olivier Rogivue, nouveau directeur depuis le 1er décembre 2013, et qui dirigeait auparavant l'établissement de La Promenade à la Chaux-de-Fonds. Il était accompagné des deux directeurs adjoints, MM. Charles Galley et Philippe Demierre. La commission a pu échanger de manière directe et constructive.

Nous avons eu l'opportunité de visiter l'unité de prise en charge spécialisée de la Colonie (unité 7). La délégation de la commission, guidée par le sous-chef, extrêmement à l'écoute des détenus, s'est rendue dans cette unité thérapeutique et a pu observer à cette occasion l'absence d'espoir et de confiance en l'avenir (notamment suite aux décisions du moratoire prises par le SPEN) qui transparaissait des deux auditions effectuées dans ce cadre.

Etablissement pénitentiaire du Simplon (19 novembre 2013)

L'établissement du Simplon offre 34 places et gère l'exécution des peines privatives de liberté en semi-détention et en travail externe.

16 détenus y séjournent actuellement. Etant donné la faible occupation générale de l'établissement et pour compenser le manque d'ETP dans les établissements vaudois, l'organisation du Simplon a été modifiée dès le 6 janvier 2014. Deux agents de détention sont présents en journée, la nuit et le week-end. Le personnel alterne sept jours de travail avec sept jours de congé. Les prestations restent identiques.

Deux nouveautés à signaler : la présence d'une agente de détention depuis juin 2013 et l'arrivée de la première femme détenue annoncée pour le 20 novembre 2013.

Prison de la Croisée (13 et 29 janvier 2014)

L'établissement de La Croisée accueille des détenus en attente de jugement et des détenus condamnés à de courtes peines. Depuis juin 2013, 41 nouvelles cellules ont été aménagées. Actuellement, 322 détenus y séjournent, ce qui représente un taux d'occupation de 152,4% au vu des surfaces disponibles. Les conditions de détentions sont néanmoins correctes.

La délégation de la commission a été reçue par le nouveau directeur M. Alain Broccard, qui dirigeait auparavant la prison des Iles à Sion (VS), entré en fonction en août 2013, et M. Jérôme Jeanbourquin, chef de maison.

La surpopulation génère une surcharge chronique de travail pour les agents de détention qui sont 75, dont 35 en formation. Le recrutement de nouveaux agents est en cours. Début 2014, l'effectif des cadres sécuritaires (1 chef de maison et 2 sous-chefs de plus) a été complété afin de répondre au mieux aux préoccupations et aux questions des détenus. Lorsque l'effectif sera au complet, avec les nouvelles cellules récemment inaugurées, la Croisée constituera un bel outil.

Prison de la Tuilière (22 janvier 2014)

La Tuilière comprend deux secteurs cellulaires hommes et femmes ; la capacité officielle de l'établissement est de 82 places.

La section hommes peut accueillir 27 détenus en détention avant jugement (DAJ), dont 13 places en régime ordinaire et 14 places en régime psychiatrique. Ce secteur est toujours complet.

La section femmes a une capacité d'accueil de 55 places en DAJ et en exécution de peine. Les femmes condamnées sont séparées en trois régimes : ordinaire, semi-détention et travail externe. Un secteur mère-enfant de deux places est aménagé. L'occupation du secteur femmes est variable.

Le nouveau directeur, M. François Vallat, ancien directeur de la Fondation du Tremplin à Fribourg, est entré en fonction le 1^{er} novembre 2013. Riche d'une longue expérience dans le travail social, il est très présent dans le cellulaire, organise des réunions mensuelles dans le secteur femmes et envisage de faire de même dans le secteur hommes.

Il a informé la commission d'une formation de sept semaines de travaux pratiques individuels (TPI) que les agents de détention peuvent suivre afin d'acquérir des compétences approfondies qui leur permettent de travailler dans une institution ou un secteur exécutant des mesures.

Le non-respect du règlement est la raison principale des bagarres, surtout dans le secteur femmes. M. Vallat discute volontiers avec les détenus en cellule. Selon lui, un solide bon sens peut débloquer de nombreuses situations.

Prison du Bois-Mermet (BM) (12 et 13 février 2014)

Le Bois-Mermet est un établissement de DAJ prévu pour 100 personnes, régulièrement occupé à 170%. Y séjournent également des condamnés en attente de transfert dans un établissement d'exécution de peines et des condamnés d'autres cantons en transit, ainsi que des détenus condamnés en transit ou en attente d'expulsion.

Le 12 février 2014, la délégation a été reçue par M. Victor Gähwiler, ancien directeur des prisons zurichoises et directeur ad intérim accompagné du chef de maison M. Badel. L'entrée en fonction du nouveau directeur, M. Florian Dubail, jusqu'ici adjoint du Commandant de la police jurassienne, a eu lieu le 1^{er} avril 2014.

Le Bois-Mermet est toujours surpeuplé puisqu'il est occupé à 170%. L'attente pour l'accès au travail est de six à sept mois pour les détenus, ce qui engendre des tensions puisque le BM est un lieu prévu pour la DAJ et les courtes peines où les détenus sont fermés dans leurs cellules (9 m²) 23h sur 24h.

70 condamnés y sont en attente d'une place dans un établissement d'exécution de peine. Cette attente peut prendre parfois jusqu'à une année. Seuls trois ou quatre transferts ont eu lieu depuis le début 2014. Il n'est en outre pas rare que la libération définitive soit faite sous le régime de la DAJ. Notons au passage que cette situation pèse sur les agents de détention car ce mélange de statuts est problématique pour leur travail quotidien. Les agents déplorent que les droits des détenus soient bafoués : pas de PES, pas de conduite, pas de sortie pour les personnes en exécution de peine.

Cela a une conséquence aussi sur le budget du BM qui a pratiquement doublé en raison des exécutions de peines et des peines anticipées effectuées. Cette situation engendre aussi une recrudescence d'auto-agressions, qui fait que SOS Médecins intervient deux à trois fois par semaine pour des sutures.

Il y a davantage de cas psychiatriques et de séjours en cellules fortes. Suite à l'invasion-évasion de 2013, la sécurité a été renforcée. A noter qu'un détecteur d'ondes a été installé pour repérer les téléphones portables.

Sur les 60 détenus entendus sur deux demi-journées, aucune plainte n'a été formulée à l'égard des agents de détention. C'est même le sentiment inverse qui ressortait, ce qui renforce l'appréciation déjà faite lors de l'exercice précédent : au BM, les relations humaines sont préservées malgré l'importante surpopulation.

Centre communal pour adolescents (CPA) de Valmont (7 mai 2014)

Le Centre communal pour adolescents de Valmont (24 places) accueille des jeunes gens et jeunes filles en difficulté de 14 à 18 ans, pour des placements fermés ou semi-fermés. Tout placement civil au centre de Valmont fait l'objet d'une négociation préalable entre le SPJ et le centre quant à la pertinence, la proportionnalité et les objectifs de la mesure de placement envisagée.

La délégation était accompagnée de M. Daniel Lambelet, expert. Elle a été reçue par le directeur, M. Daniel Javet, et remarque avec satisfaction un encadrement très professionnel des résidents et une bonne gestion du centre par le directeur et le personnel.

Malgré la recommandation 5 du rapport 2012-2013 de la CPVGC, pratiquement rien n'a été fait pour améliorer ni rénover le bâtiment propriété de la Ville de Lausanne, à l'exception de quelques rafraîchissements et changements de portes de certaines cellules pour un montant de CHF 60'000.- Ainsi, les locaux du CPA ne respectent toujours pas les exigences de l'Office fédéral de la justice (OFJ), sont dans un état dégradé et occasionnent des charges de chauffage particulièrement dispendieuses.

La délégation de la Commission des visiteurs déplore cette inertie. D'autant plus que, comme les travaux envisagés visent à mettre le bâtiment en conformité avec les exigences de l'OFJ, l'octroi de subventions fédérales risque tôt ou tard d'être remis en question.

Le directeur a fait part de ses préoccupations concernant l'avenir du Centre de Valmont (missions, capacités d'accueil, etc.) suite à l'ouverture de l'établissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres » à Palézieux. Du fait de l'incertitude par rapport au moment où interviendra la mise en activité effective du nouvel établissement de détention pour mineurs (EDM), des éventuels transferts de certains jeunes d'un établissement à l'autre, la situation actuelle est particulièrement floue et confuse. Malgré ses demandes, le directeur n'a malheureusement obtenu aucune réponse précise à ce jour. Cette situation est inconfortable pour l'équipe éducative et rend difficile toute réflexion par rapport aux nouvelles missions du centre. De surcroît, les modalités de la collaboration avec l'EDM « Aux Léchaïres » n'ont pas encore été discutées.

Le directeur du CPA de Valmont s'inquiète également d'un risque de sous-occupation et des conséquences que celle-ci pourrait avoir – par exemple augmentation de la durée de la détention avant jugement du fait de demandes de prolongation (après 7 jours) plus fréquentes de la part des juges.

Par ailleurs, M. Javet a fait état de la très bonne relation et collaboration avec le Tribunal des mineurs et informe que le Canton de Vaud dispose maintenant d'une base légale pour la garde provisionnelle civile des jeunes.

La délégation de la Commission des visiteurs assure que celle-ci veillera à ce que la détention des mineurs avant jugement reste aussi limitée que possible.

7. VISITES DES ETABLISSEMENTS CONCORDATAIRES

Structures carcérales cantonales, Lugano (TI), (29 et 30 août 2013)

Les structures carcérales cantonales tessinoises font partie du Concordat latin et offrent environ une dizaine de places pour le Canton de Vaud. La semaine de notre visite ce sont huit détenus vaudois qui étaient incarcérés. Le 29 août, la délégation de la commission a été reçue par M. Vanino Da Dalt, directeur-adjoint. Elle a visité les différents bâtiments et auditionné les détenus vaudois qui l'avaient souhaité.

La Stampa : pénitencier cantonal (EP)

140 places sont prévues pour les exécutions de peines, anticipations d'exécution de peines ou d'attentes de fin d'enquête ainsi que pour les détenus sous mesures d'internement, articles 59 ou 64 CP (une dizaine lors de notre visite). Il existe une section spécifique pour les détenus pédophiles (environ 9 détenus à cette période) qui sont séparés des autres détenus. Une section particulière est

prévue pour les détenus faisant une grève de la faim ainsi que deux cellules pour les détenus asociaux qu'il faut isoler du reste de la population carcérale pendant certaines périodes. Les cellules sont individuelles avec WC.

Farera : prison préventive cantonale (DAJ)

54 places de détention avant jugement qui peuvent atteindre 88 places pour faire face à la surpopulation carcérale. 14 places de détention sont prévues pour les femmes (DAJ, régime ordinaire et courtes peines).

Il existe une section pour mineurs de cinq cellules, mais elle est sous-utilisée car peu de mineurs sont incarcérés.

Des cellules sont fréquemment occupées par des détenus administratifs en attente de renvoi.

Stampino : section ouverte

Cette prison dont le but est la préparation à la sortie est composée de 32 cellules individuelles qui peuvent héberger une quarantaine de détenus. Elle accueille des personnes en exécution de peine effectuant un travail externe, des détenus en semi-liberté et des courtes peines. Les détenus sont admis après un préavis positif de la direction de la Stampa mais c'est un juge qui prend la décision finale.

Un espace nommé Pollicino est réservé à la préparation et l'acceptation de la famille (enfants et conjoint) à la situation carcérale.

Une salle appelée Gastronomico est prévue pour un congé interne permettant au détenu de recevoir pendant deux heures un visiteur autour d'un repas commandé à la cuisine et payé par l'invité.

La Silva est une maisonnette isolée pour des visites privées et intimes de six heures.

Le deuxième jour, la commission a brièvement pu s'entretenir avec le directeur, M. Fabrizio Comandini. La matinée a été consacrée à une rencontre avec la Commission tessinoise des visiteurs.

Fonctionnement de la Commission tessinoise (CT)

La Commission tessinoise se réunit en séance plénière une fois par mois. Elle effectue plusieurs sortes de visites :

- celles sur demande pour auditionner les détenus qui écrivent à la commission,
- celles qui sont programmées. Dans ce cas, la commission se divise en deux groupes, un qui visite la Stampa et l'autre, la Farera. Les détenus sont entendus,
- celles qui concernent les cellules de police et les cellules médicales à l'hôpital.

La Commission tessinoise s'est rendue dans le Canton de St-Gall où elle a visité les structures pour mineurs.

La secrétaire accompagne la commission dans toutes les visites et rédige les rapports ponctuels.

Visites inopinées : contrairement à son homologue vaudoise qui doit avertir au moins la veille le Conseiller d'Etat en charge du département ou du service concerné du caractère inopiné de la visite (Art. 63 g, al. 2, LGC) au Tessin, comme à Genève d'ailleurs, personne n'est informé d'une visite inopinée.

Etablissement de détention de La Promenade, La Chaux-de-Fonds (NE), (11 novembre 2013)

La délégation de la CPVGC a été reçue par M. David Lembrée, directeur-adjoint et directeur ad intérim depuis novembre, nommé par la suite en remplacement de M. Rogivue, nouveau directeur des EPO.

L'établissement de détention de La Promenade, qui se situe au milieu de la ville de La-Chaux-de-Fonds, est un établissement pénitentiaire avec une capacité de 96 places dont 84 étaient occupées lors

de notre visite (15 par des détenus vaudois). Le bâtiment est sous-occupé en raison de travaux qui permettront de bénéficier de 10 places supplémentaires.

La Promenade peut accueillir plusieurs régimes de détention :

- Type 1 avant jugement, détenus dans leurs cellules 23 heures sur 24.
- Type 2 provisoire avant jugement, sans aucun contact avec des personnes extérieures excepté les avocats.
- Type 3 avant jugement, avec accès au téléphone et au travail, ainsi que la possibilité d’avoir des visites de personnes extérieures.
- 1 secteur pour condamnés en exécution de peine.
- 1 secteur pour condamnés en semi-détention ayant accès au travail à l’extérieur de la prison.

A noter qu’il existe un atelier de fabrication de cigarettes qui permet aux détenus d’acheter le paquet au prix de CHF 3.-.

Etablissement pénitentiaire de Champ-Dollon, Puplinge, (GE), (18 novembre 2013)

Champ-Dollon est un établissement de détention avant jugement prévu pour accueillir 376 personnes des deux sexes. Avec 460 détenus en DAJ ou en instance de recours et 379 exécutant leur peine/mesure ou en attente d’extradition. Le jour de notre visite, le taux d’occupation est de 223 %.

La commission *in corpore* a participé à cette visite. Il est important que les commissaires connaissent tous les établissements afin que les délégations ne doivent pas refaire une visite complète par la suite.

C’est après un week-end très agité qu’il a pratiquement passé dans la prison que le directeur M. Constantin Franziskakis a reçu la commission en présence de son état-major.

85 postes sont mis au concours pour seconder les 324 collaborateurs actuels. Les difficultés de recrutement ne facilitent pas la recherche de candidats. En période de déficit de personnel, certains des onze ateliers sont fermés afin d’assurer la sécurité. Les détenus qui ne peuvent pas travailler pour cette raison reçoivent malgré tout leur pécule. Les détenus ne versent pas de compensation partielle pour les prestations fournies en nature (logement et repas, encadrement, etc.). A noter que les personnes incarcérées dans le Canton de Vaud se voient retirer la somme de CHF 8.- à cet effet.

Plus que la surpopulation dans les cellules, c’est leur état fortement dégradé (sauté des sanitaires notamment) et sommaire qui a frappé la commission. La situation de suroccupation qui perdure rend impossible tout entretien et tout rafraîchissement des lieux.

Pendant la visite, trois alertes ont été parfaitement gérées sans aucun stress avec un professionnalisme impressionnant. On sent que tout ce qui peut être anticipé l’est. Nous avons assisté à des départs en promenade et en ateliers, sous forte tension de la part des gardiens fortement concentrés, et presque en silence.

Maison du Vallon, Vandoeuvres, (GE), (25 novembre 2013)

Etablissement de fin de peine et de régime de travail externe, d’une capacité d’accueil de 24 places, dont une pour handicapé homme. 15 chambres seulement étaient occupées ce jour-là, dont quatre par des détenus vaudois. Ils étaient plus nombreux avant l’ouverture en 2012 de l’établissement du Simplon à Lausanne.

Le directeur M. Jean-Dominique Pfaeffli a reçu la délégation de la CPVG dans cet endroit situé dans la campagne genevoise. Il s’agit d’une maison ouverte ne devant recevoir, normalement, que des personnes de nationalité suisse ou bénéficiant d’un titre de séjour. En pratique, on y place également des personnes sans permis de séjour afin d’alléger les autres lieux de détention. La sous-occupation s’explique par une plus grande prudence des offices de placement à la suite des événements genevois et vaudois.

Les détenus sont encadrés par des éducateurs et des maîtres d'atelier. Les personnes sans permis sont tout de même occupées 6 heures par jour grâce à une fondation qui leur confie notamment le nettoyage d'espaces publics dans des écoles. L'Office genevois de la population leur octroie une autorisation de séjour provisoire pour leur permettre de se constituer de petites économies qui pourront les aider à prendre un nouveau départ quand ils retourneront dans leur pays d'origine.

Etablissements de Bellechasse, Sugiez, (FR), (17 mars 2014)

Située à Sugiez (FR), la prison de Bellechasse est un établissement concordataire au sens du Concordat latin sur la détention pénale des adultes (200 places). Actuellement, 37 détenus vaudois y exécutent leur peine. L'établissement dispose également d'un bâtiment pour l'exécution anticipée.

La délégation a été reçue par M. le directeur Franz Walter et sa collaboratrice Mme Alexandra Horvath.

La direction s'inquiète de l'augmentation du nombre de détenus souffrant de troubles psychiques et espère que le projet de créer 60 places dans une unité psychiatrique aboutira rapidement.

Autre préoccupation, le fait que de nombreux détenus ne sont pas aptes à travailler (env. 10%), ce qui pourrait, si leur nombre devait trop augmenter, poser des problèmes à l'établissement pour l'exploitation de son vaste domaine agricole. Certains détenus n'ont jamais travaillé de leur vie avant de purger leur peine.

La direction ressent une grande crispation des autorités de placement genevoise et vaudoise suite aux drames qui se sont passés dans ces deux cantons.

Les agents de détention sont tous âgés d'au moins 30-35 ans et au bénéfice d'une formation professionnelle à leur engagement. A l'exception des gardiens de nuits, les agents alternent travaux en ateliers et gardiennage ce qui est plus gratifiant pour eux.

Le directeur a le sentiment qu'il y a une certaine distorsion entre l'esprit concordataire (qu'il considère comme lourd, sur-administré et trop bureaucratique) et les pressions politiques des différents cantons concernés.

Prison de Bellevue, Gorgier (NE), (25 avril 2014)

Bellevue est un établissement d'exécution de peines où se trouvent six Vaudois.

Une délégation de la CPVGC a été reçue par le directeur M. Urs Hausammann (ancien directeur de Bois-Mermet) et son adjointe Mme De Pasquale, psychologue et criminologue, dans un établissement en cours de rénovation.

Avant les travaux, 54 détenus pouvaient être accueillis. Actuellement, la capacité se monte à 45 détenus et ensuite, elle s'étendra jusqu'à 65.

Durant la période de rénovation, les détenus sont placés deux par cellule, ce qui engendre tensions et stress. Il y a également deux cellules pour l'isolement.

Il y a huit détenus sous mesures, articles 59 et 64 CP. La direction souhaite développer la prise en charge des détenus sous mesures.

Particularité intéressante de Bellevue : quelques agents de détention sont pompiers volontaires et la direction offre une formation à tout le personnel pour être efficace en cas d'incendie avec un rappel annuel. Cette formation est dispensée par l'Ecole professionnelle suisse de sécurité (EPSS).

Au niveau administratif, le directeur est secondé par une comptable secrétaire, une secrétaire, une apprentie et une criminologue stagiaire.

Les directeurs de Gorgier et de La Chaux-de-Fonds sont de piquet en alternance le samedi et le dimanche en cas de problème.

Dans le Canton de Neuchâtel, la direction de l'établissement pénitentiaire engage et licencie le personnel avec signature de la cheffe du SPEN. C'est une procédure qui pourrait intéresser les

directions d'établissements vaudois. La probation intégrera le SPEN ; le Service médical dépendra de la direction des hospices.

Le Canton de Neuchâtel étudie la possibilité de créer une Commission des visiteurs.

Tous les détenus sont occupés à plein temps dans les divers ateliers.

Les détenus qui ne veulent pas travailler sont consignés dans leurs cellules avec une heure de promenade par jour et sans salaire.

Un parloir familial intime avec terrasse et cuisine est en construction.

En règle générale, les détenus s'estiment privilégiés d'être à Bellevue. C'est un établissement à dimension humaine. L'ambiance y est conviviale. La direction est accessible et le personnel bien présent autour du détenu, conscients que de telles conditions peuvent favoriser sa reconstruction.

8. VISITES D'ETABLISSEMENTS NON CONCORDATAIRES dans lesquels séjournent des détenus condamnés par la Justice vaudoise

Etablissements de Thorberg, (BE), (9 janvier 2014)

Les établissements de Thorberg offrent en tout 180 places d'exécution de peines et de mesures en milieu fermé. L'accent est mis sur la protection de la collectivité, du personnel et des détenus. Environ 120 collaborateurs assurent le fonctionnement quotidien de l'établissement en garantissant la sécurité et l'occupation des détenus dans plus de dix ateliers. Des thérapies ordonnées par les tribunaux ou la direction de l'établissement sont dispensées (y compris dans une section thérapeutique). Les détenus, issus de différentes cultures et religions, représentent jusqu'à 40 nationalités; ils reçoivent un accompagnement sur les plans social et personnel, combler des lacunes dans leur formation en suivant des cours spécialisés et occupent leur temps libre selon un programme établi en fonction des possibilités offertes sur place.

Pour la première fois, la CPVGC (accompagnée de M. Jean-Sébastien Blanc, expert) a été mal reçue lors de la visite de cet imposant établissement de haute sécurité. Bien qu'informé par notre secrétariat le 11 décembre 2013, le directeur M. Georges Caccivio a reconnu ne pas avoir lu en entier la lettre annonçant notre visite et pensait que nous venions juste auditionner les deux détenus vaudois présents dans le pénitencier. Déjà occupé par la présence, non officielle, d'une association de vétérans, il a délégué son sous-directeur M. Klaus Emch pour accompagner la commission dans la visite de quelques étages et ateliers.

Secteur « Psy »

Le secteur « Psy » compte 24 détenus qui sont tous sous mesure (articles 59 ou 60 CP). Dans ce secteur les détenus peuvent circuler librement toute la journée.

Un médecin spécialiste est à disposition des détenus chaque jour, sauf le mercredi.

Service du feu

La prison possède une compagnie interne de 50 personnes au bénéfice d'une formation de sapeur-pompier. Cette compagnie suit une formation continue pour assurer le service du feu. L'avantage de ce système est une connaissance parfaite des lieux et des directives, ce qui permet d'agir d'une manière optimale en cas de nécessité.

Les problèmes évoqués par les deux détenus condamnés par la Justice vaudoise concernaient essentiellement l'Office d'exécution des peines vaudois. Renseignements pris, l'OEP était bien au courant de ces deux situations et les suivait attentivement.

Nous avons pu nous entretenir avec un représentant du Service social, avant tout pour discuter d'un cas individuel.

9. VISITES INOPINEES

Centre de gendarmerie mobile (CGM) de Bursins (10 novembre 2013)

Ce centre situé en bordure d'autoroute comprend trois bureaux de surveillance, trois locaux d'audition pour les avocats ou, éventuellement, les procureurs, un local de fouille, une cafétéria et trois cellules de garde à vue de quelques heures. Les cinq unités de onze gendarmes sont chapeautées par un responsable de centre et un chef de section. Ce centre assure aussi une collaboration transfrontalière et intercantonale.

En raison de la surpopulation carcérale dans le Canton de Vaud, les quatre cellules de ce centre sont régulièrement occupées depuis plusieurs mois, à l'exception des dix premiers jours de 2014 en raison d'une baisse d'arrestations, ayant permis de fermer le centre de Bursins. L'adjudant-chef d'unité, M. Serge Noverraz, nous a aimablement servi de guide lors de cette visite inopinée.

Depuis bientôt deux semaines, deux agents Securitas s'occupent 24h/24h des prévenus, ce qui a considérablement diminué la tension provoquée par cette importante charge de travail supplémentaire, difficilement gérable par les équipes de gendarmerie. Il faut préciser que les unités, dotées en théorie de onze gendarmes, ne peuvent compter en fait que sur huit intervenants, compte tenu des congés et des maladies. Heureusement, l'effectif du Centre de la Blécherette (CB) est plus important, afin de garantir et compléter les unités dans le reste du canton.

Conditions de détention

Les quatre cellules de Bursins bénéficient d'une source de lumière naturelle ce qui améliore notablement les conditions de vie. La lumière est continue mais moins intense la nuit.

Lunettes de sommeil : pas disponibles car les gendarmes n'étaient pas au courant de la possibilité d'en proposer aux détenus. Lors de notre visite, il a été dit que le nécessaire serait fait dès le lendemain pour s'en procurer.

Un système de caméras infrarouge pour la nuit, pareil à celui mis en place à l'Hôtel de Police, a été installé début 2014 à la Zone carcérale (ZC) de la Blécherette et dans les CGM.

Douches : quotidiennes. La douche se trouve dans une cellule. Le prévenu sort de sa cellule pour permettre à ses collègues de se doucher. La configuration n'est pas idéale et l'eau se répand dans le couloir.

Nourriture : les repas, fournis par Lonay, sont de bonne qualité.

Promenades : une heure par jour, les agents Securitas les fractionnent en fonction des disponibilités et des besoins en nicotine. Les prévenus ont les chevilles entravées, car le lieu de promenade est le garage dont la porte peut être actionnée soudainement par l'arrivée d'un véhicule. Un certain espace est à disposition mais sans air frais.

Soins médicaux : une infirmière téléphone chaque jour et se déplace si nécessaire. Les agents Securitas distribuent les médicaments. Pour les urgences, SOSMed La Côte est appelé.

Vêtements : fournis et lavés par les EPO.

Literie : deux couvertures.

Lecture : les prévenus peuvent lire les journaux disponibles à la gendarmerie. Quelques livres leur sont également proposés. Bursins est un des endroits de détention prolongée où il y a un peu de lecture à disposition. Ce fait mérite d'être souligné. Contacté, le commandant de la Police cantonale, M. Jacques Antenen, a autorisé la présidente de la commission à apporter un lot de livres à la PolCant afin d'augmenter le stock d'ouvrages disponibles et d'en procurer dans les CGM qui n'en ont pas encore.

La délégation a pu entrer dans les cellules et s'entretenir avec les 4 personnes présentes respectivement depuis 22, 21, 18 et 17 jours.

Le personnel a semblé particulièrement sensible aux conditions de détention dans un endroit prévu pour de courts séjours. Nous avons pu constater que tout est mis en œuvre pour faciliter au maximum le quotidien des personnes détenues.

Recommandation de la délégation

Deux couvertures peuvent être suffisantes pour 48 heures en cellule de rétention. Pour une durée supérieure à deux jours, les prévenus pourraient bénéficier d'un oreiller.

M. Jacques Antenen a informé la commission que suite à sa visite et dans un premier temps, l'acquisition de couvertures, dans le but d'en distribuer deux par détenu dans toutes les zones carcérales, avait été privilégiée. Si des durées de détention « durablement » supérieures à 48 heures devaient se poursuivre, lorsque les 80 nouvelles cellules de la Colonie seront opérationnelles, la question des oreillers pourrait être réexaminée en collaboration avec le SPEN.

Centre de gendarmerie mobile d'Yverdon (10 novembre 2013)

L'unité carcérale du centre dispose de sept cellules dont deux sont réservées à la police militaire. Les cinq cellules restantes sont pratiquement toujours occupées. Les prévenus séjournent parfois jusqu'à trois semaines.

Conditions de détention

Les cellules disposent d'un éclairage naturel (vitres opaques) et sont toutes équipées de caméras de surveillance. Les WC ne sont pas visibles sur les images.

Lunettes de sommeil : même situation qu'à Bursins.

Un système de caméras infrarouge pour la nuit, pareil à celui mis en place à l'Hôtel de Police, a été installé début 2014 à la Zone carcérale (ZC) de la Blécherette et dans les CGM.

Lecture : mis à part le journal remis à bien plaisir par le personnel, aucune lecture n'est prévue.

Douches : trois par semaine.

Nourriture : les repas de midi et du soir sont fournis par les EPO.

Promenades : 4 fois 15 minutes par jour sous la surveillance de 2 Securitas. Les promenades se font dans le garage du centre, parfois à l'air libre et les chevilles des détenus sont entravées.

Médical : une infirmière de la PolCant appelle chaque matin et se déplace si nécessaire; les médicaments sont distribués par le personnel du centre. Pour les urgences, un médecin est sollicité.

Comme à Bursins, le personnel fait son possible pour rendre les conditions de détention des détenus le plus humain possible. Les seules remarques des détenus concernent la lumière permanente et le manque de lecture.

10. VISITES SUR DEMANDE DE DETENUS

EPO, Pénitencier, (14 avril 2014)

La situation compliquée d'un détenu très malade a nécessité la visite de deux commissaires. En apportant un regard extérieur aussi bien aux détenus qu'aux directions ou au SMPP, la CPVGC permet parfois d'apaiser certaines tensions.

11. PROBLEMES DANS LES ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Hôtel de Police, Zone carcérale de la Blécherette, Centres de gendarmerie mobile, Postes de police communaux

Bien évidemment les détentions de plus de 48 heures dans des structures qui ne sont pas aménagées à cet effet restent illégales et très difficiles à vivre pour les personnes concernées. Il semble toutefois que toutes les possibilités d'amélioration du quotidien des personnes détenues dans ces endroits aient été apportées.

Bois-Mermet

Nous apprenons qu'environ 20% (7 surveillants en trois mois) de l'effectif qualifié des agents de détention partent du BM pour aller travailler dans d'autres établissements, ce qui inquiète le chef de maison notamment pour l'avenir du BM. Les salaires nettement plus intéressants dans d'autres établissements (« Léchaies » et dans les cantons de Neuchâtel et Genève) attirent les agents de détention vaudois.

Le personnel en général est démotivé et inquiet, en raison également de la surpopulation permanente au BM. Les agents de détention et l'administration n'ont jamais rédigé autant de rapports de libération conditionnelle. Ils ne sont pas formés pour ce genre de tâche et ils ne disposent pas du temps nécessaire à cet effet.

Au vu de la situation de ces derniers mois et avec une telle surpopulation dans son établissement (croisements-mouvements), le BM ne peut plus éviter des problématiques de collusions entre détenus.

Etant donné la surpopulation constante au Bois-Mermet, les locaux du SMPP, déjà relativement étroits pour permettre une bonne prise en charge des détenus en temps normal, sont vraiment insuffisants.

La Croisée

Le problème principal qui se pose à la Croisée est celui du nombre beaucoup trop élevé de condamnés en attente de transfert, dont une bonne partie effectue finalement l'entier de leur peine dans l'établissement. Cette attente génère de nombreuses tensions, notamment de la part de ceux qui ne peuvent pas travailler (l'établissement compte environ 90 places de travail à mi-temps). En revanche, ceux qui devraient travailler et ne travaillent pas tout le temps, en raison du tournus opéré sur les places de travail, perçoivent l'indemnité chômage.

Etablissements de la plaine de l'Orbe

L'entretien avec le directeur a été l'occasion de faire le point sur l'opération de fouille préventive complète du 18 mars 2014 aux EPO. Cette opération a permis de conclure que la couverture de sécurité n'était pas assez sûre et que cela pouvait occasionner des risques supplémentaires pour le personnel et les détenus. Les restrictions concernant le nombre de personnes autorisées et les heures d'ouverture du terrain de foot ont été décidées dans la perspective de redéfinir où placer le curseur entre humanisme et sécuritaire.

Ces mesures ayant entraîné des protestations de la part des détenus frustrés, un rendez-vous entre la direction et la délégation des détenus (quatre personnes) a été fixé.

La grève de la faim de février a donné lieu à des contrôles. Des améliorations ont été apportées et les réglages nécessaires ont été faits concernant la teneur en lipides de la nourriture.

Un détenu, très longtemps dépendant au cannabis, craint de rechuter, les sollicitations étant importantes. La drogue circule dans tous les établissements pénitentiaires du monde, la Suisse et le Canton de Vaud n'y échappent donc pas.

12. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL

Malgré l'intérêt et la bonne volonté manifestés par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la recommandation 5 du rapport annuel 2012-2013, la situation du Centre communal pour adolescents (CPA) de Valmont n'a pas vraiment évolué. Nous rappelons que cette institution répond à un réel besoin pour le SPJ et le Tribunal des mineurs entre autre.

Recommandation 1

- **La Commission des visiteurs du Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de finaliser le contrat de prestations qui le lie à la Ville de Lausanne quant à la rénovation urgente du bâtiment du CPA et de déterminer son affectation conformément à la réponse donnée par le Conseil d'Etat en 2013.**

Le CHUV ne dispose pas d'unité hospitalière sécurisée comme c'est le cas des HUG. De ce fait toute hospitalisation qui dépasse 24 heures et sort donc d'un contexte d'urgence doit, suivant les dispositions concordataires, s'effectuer à Genève.

Une opération pour ligament croisé antérieur (LCA) nécessite une hospitalisation de plusieurs jours. Elle doit donc s'effectuer à Genève. Les conditions d'accueil y sont du fait de l'existence de cette unité adaptée nettement meilleures qu'au CHUV. Mais les orthopédistes genevois sont beaucoup plus réticents que leurs collègues vaudois pour effectuer ce type d'intervention ce qui complique les choses.

Dans les faits malgré les efforts du SMPP dans ce sens les interventions sur un LCA sont rarement faites et les patients-détenus souffrent.

Recommandation 2

- **La Commission des visiteurs du Grand Conseil recommande au Conseil d'Etat de travailler à une meilleure synergie avec les HUG afin de garantir un même accès aux soins.**

13. CONCLUSIONS

La Commission des visiteurs était un peu inquiète à l'annonce du renouvellement de toutes les directions des établissements pénitentiaires vaudois. Un climat de confiance et de respect mutuel avait été créé avec les directeurs en place au cours de sa première année de fonctionnement. Les contacts avec les nouveaux responsables permettent de penser que la collaboration continuera d'être active, utile et directe. Cependant, la commission s'interroge sur la politique de préparation de la relève des directions des établissements pénitentiaires vaudois.

Un projet de règlement interne a été proposé à la CPVGC par le Secrétariat général. Il précise notamment les conditions des visites et le rôle des experts.

La CPVGC remercie vivement Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et Madame Sylvie Bula, cheffe du SPEN pour leur collaboration, leur disponibilité et leur intérêt pour son travail.

14. LISTE DES ACRONYMES

APT	Association pour la prévention de la torture
BM	Bois-Mermet
CB	Centre de la Blécherette
CGM	Centre de gendarmerie mobile
CP	Code pénal suisse
CPA	Centre communal pour adolescents de Valmont
CPVGC	Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil vaudois
DAJ	Détention avant jugement
DIS	Département de l'intérieur et de la sécurité
EDM	Etablissement de détention pour mineurs
EESP	Haute école de travail social et de la santé
EPO	Etablissements de la plaine de l'Orbe
EPSS	Ecole professionnelle suisse de la sécurité
FVP	Fondation vaudoise de probation
HUG	Hôpitaux universitaires genevois
LEP	Loi sur l'exécution des condamnations pénales
LGC	Loi sur le Grand Conseil
OEP	Office d'exécution des peines
OFJ	Office fédéral de la justice
PES	Plan d'exécution de la sanction
PolCant	Police cantonale
SMPP	Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires
SPEN	Service pénitentiaire
SPJ	Service de protection de la jeunesse
TMCAP	Tribunal des mesures de contraintes et d'application des peines
TPI	Travaux pratiques individuels

15. ANNEXE : DETERMINATIONS DU CONSEIL D'ETAT AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES VISITEURS DU GRAND CONSEIL

En date du 8 octobre 2014, le Conseil d'Etat a remis par courrier ses déterminations reproduites in extenso ci-après.



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Commission des visiteurs du Grand
Conseil
Madame Mireille Aubert
Présidente
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15016888

Lausanne, le 8 octobre 2014

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés,

Votre rapport annuel portant sur la période de juillet 2013 à juin 2014 est bien parvenu au Conseil d'Etat. Nous tenons à vous remercier pour vos observations et recommandations qui ont retenu toute notre attention.

En application de l'article 63j alinéa 1 de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat rend les déterminations ci-dessous sur le rapport de la Commission.

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite relever plusieurs imprécisions contenues dans le rapport.

En ce qui concerne le moratoire prononcé en 2013, durant trois mois, en matière d'élargissements concernant les personnes ayant commis des crimes de sang ou des délits contre l'intégrité sexuelle, il s'agissait d'une décision prise par le Département des institutions et de la sécurité (p. 6).

La Colonie des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe est bel et bien un établissement de basse sécurité dans sa partie ouverte qui accueille des courtes peines privatives de liberté. En revanche, l'autre partie de la Colonie, fermée et sécurisée, existait déjà au moment de la visite de la Commission et a été agrandie de 80 places en septembre 2014 (p. 6). Les courtes peines sont ainsi purgées dans la partie ouverte et les internements sont exécutés dans la partie fermée de cet établissement.

S'agissant du Simplon (p.6), une réorganisation des effectifs a eu lieu en raison d'une occupation accrue de l'établissement, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport.

Par ailleurs, s'il est vrai que l'effectif des cadres sécuritaires a été augmenté à la prison de La Croisée, ceci a été réalisé non pas pour répondre aux questions des détenus mais dans l'objectif d'assurer le besoin d'encadrement des collaborateurs, dont une grande partie sont en cours de formation suite à l'agrandissement en mai et juin 2013 (création de 81 places de détention

supplémentaires au total) entraînant une importante campagne de recrutement (p.6). Les effectifs sont, à l'heure actuelle, quasiment au complet.

Pour la Prison de La Tuilière, le TPI fait référence au « temps de prise en charge individuel », soit un encadrement spécifique pour des personnes nécessitant un autre type de prise en charge, notamment en lien avec des troubles psychiques. Cette formation consiste à utiliser les compétences des collaborateurs et se base sur une démarche volontaire (p. 7).

En ce qui concerne la Prison du Bois-Mermet (p.7), il y a en moyenne 5 transferts par mois en établissement d'exécution de peines, ce qui implique effectivement une attente d'une année en moyenne. L'augmentation du budget est liée à l'augmentation de personnes en exécution de peines qui ont l'obligation de travailler au sens de l'article 81 du Code pénal et qui touchent dès lors une rémunération. Quant aux interventions de SOS médecins, ces derniers n'interviennent en réalité que rarement, contrairement à l'ambulance qui est mobilisée une fois par semaine en moyenne, tous cas confondus. La référence aux interventions à hauteur de 2 à 3 fois par semaine de SOS Médecins pour des sutures est largement surévaluée. Aussi, les départs des collaborateurs se font pour se rendre dans d'autres établissements au sein du canton. La concurrence intercantonale est extrêmement faible en l'espèce. Enfin, les rapports de libération conditionnelle rédigés par les agents de détention sont en réalité des constats faits par ces derniers, intégrés ensuite dans des rapports rédigés par la direction de l'établissement à l'intention des instances judiciaires compétentes.

Quant au Centre communal pour adolescents de Valmont, les modalités de collaboration avec l'EDM ont bel et bien été discutées et la collaboration entre les deux institutions fonctionne à satisfaction. Il n'y a plus de questions en suspens. A titre d'exemple, il n'y a plus de détention provisoire à Valmont depuis le 1^{er} septembre 2014. Les inquiétudes de Valmont concernant les missions qui lui sont ou seront dévolues à l'avenir sont des préoccupations généralisées au sein des institutions fermées pour mineurs qui peinent, pour la plupart, à remplir leurs places.

Enfin, s'agissant des zones carcérales des polices cantonale et municipale, le Conseil d'Etat reconnaît qu'il s'agit d'une occupation peu satisfaisante, comme il a déjà eu l'occasion de le relever à maintes reprises. Il rappelle que des aménagements ont été effectués dans ces locaux, telle que l'installation de caméras infrarouges permettant d'éteindre la lumière la nuit ou encore l'augmentation des effectifs pour décharger les gendarmeries de ces tâches. L'ouverture progressive, au 1^{er} septembre 2014, des 80 cellules de détention supplémentaires à la Colonie des EPO devrait permettre de détendre la situation.

De manière plus générale, le Conseil d'Etat partage la crainte liée au recrutement dans des domaines exposés tels que la privation de liberté. En effet, le besoin en matière d'infrastructures entraîne un accroissement des ressources et les exigences nécessaires à exercer les professions pénitentiaires diminuent le bassin de recrutement.

S'agissant plus précisément des recommandations figurant dans votre rapport, le Conseil d'Etat se détermine comme suit :

Recommandation 1 – la Commission des visiteurs demande au Conseil d’Etat de finaliser le contrat de prestations qui le lie à la ville de Lausanne quant à la rénovation urgente du bâtiment du CPA et de déterminer son affectation conformément à la réponse donnée par le Conseil d’Etat en 2013.

Les négociations avec la Ville de Lausanne au sujet de l’avenir du CPA sont toujours en cours.

Le Conseil d’Etat est conscient de l’importance de l’enjeu, les missions remplies actuellement au CPA de Valmont étant effectivement nécessaires à l’accomplissement de la politique socio-éducative mise en place par le Canton. Dans ce contexte, le Service de protection de la jeunesse s’est bien entendu attaché à rassurer la direction et le personnel du CPA de Valmont au sujet des différentes inquiétudes qu’ils ont exprimées au sujet de l’avenir et de l’occupation du site. Toutefois, en l’état, il ne peut pour le surplus que les renvoyer auprès de leur employeur actuel, la Municipalité de Lausanne.

Recommandation 2 – La Commission des visiteurs du Grand Conseil recommande au Conseil d’Etat de travailler à une meilleure synergie avec les HUG afin de garantir un même accès aux soins.

Le Conseil d’Etat a pris bonne note de la recommandation émise par la Commission des visiteurs de prisons et l’appuie. La volonté de la Direction générale du CHUV est de créer une meilleure synergie, afin d’améliorer les procédures et les échanges entre les deux hôpitaux pour éviter la multiplication de consultations et déplacements des détenus concernés.

Les urgences font l’objet d’un traitement particulier qui fonctionne à satisfaction. Les opérations électives quant à elles peuvent faire l’objet d’améliorations dans leur processus de prise en charge.

En 2013, ce sont environ 25 vaudois qui ont séjournés à l’UCH (Unité cellulaire hospitalière des HUG) pour des pathologies diverses, sans compter les prises en charge ambulatoires.

Pour chaque personne à opérer, il faut mobiliser plusieurs équipes (médicales, pénitentiaires, policières) à plusieurs reprises.

Pour les patients détenus qui doivent être opérés aux HUG, la prise en charge se déroulent en 4 étapes avec 4 déplacements :

- Une indication opératoire élective est posée par les chirurgiens du CHUV ;
- Les chirurgiens du CHUV contactent les HUG qui convoquent une première fois le patient pour confirmer l’indication opératoire par le chirurgien des HUG qui opérera le patient ;
- Une fois l’indication opératoire confirmée, le patient est reconvoqué pour une consultation anesthésique (de « pré-hospitalisation ») ;
- En dernier lieu, le patient est reconvoqué pour l’intervention elle-même.

Cette procédure qui est la règle pour un patient « libre » devient objectivement très compliquée pour un détenu, car cela implique de nombreux intervenants et déplacements : EPO – CHUV, puis EPO – HUG avec la plupart du temps une nuit à Champ Dollon avant d’être reçu en consultation. Le transport s’effectue dans des conditions difficiles (menottes, escorte policière, attente au poste de police de Genève, etc.). Ces va-et-vient sont coûteux et pénibles pour les détenus qui finissent parfois par renoncer aux interventions.

Le SMPP tient à insister sur le fait que les relations avec ses collègues genevois (que ce soit en médecine pénitentiaire ou dans d’autres spécialités) sont excellentes. Il n’y a pas de blocage, mais plutôt une routine de fonctionnement, qui, si elle est adaptée aux patients « libres », ne l’est pas pour les détenus.

En conclusion, le Conseil d’Etat partage donc l’avis de la Commission et selon ses recommandations, il convient que tous les intervenants repensent ensemble la prise en charge de ces détenus. Les deux directeurs généraux du CHUV et des HUG ont eu l’occasion d’échanger sur cette problématique et ils ont convenu d’appuyer la démarche dans ce sens.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l’expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D’ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- SG-DIS